



Mon fils retourner chez son père

Par **monkaya**, le **02/10/2008** à **09:12**

bonjourrnje suis divorcée depuis avril 2006 et j'ai la garde de mon fils de 14 ans,la residence etant fixée chez la mamannmon ex mari reside a 150 kms de chez moi,donc dans un autre departementrnmon fils veut aller au college dans le village de mon ex mari,en revenant les week end et les vacances scolaire chez moirnje ne m'y oppose pas car sur le jugement de divorce ,le droit de visite est liberrnmon soucis est de savoir si je peux garder mon fils ,avec moi pour la securité social et pour la caf rndoit on changer la residence de l'enfant?rnje vous remercie de me repondrerncordialement

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **10:19**

bonjour, j'ai un peu de mal à vous comprendre, qu'est ce que vous souhaitez concrètement : que votre ex mari bénéficie d'une [fluo]garde partagée ou résidence[/fluo] [fluo]alternée[/fluo] à ne pas confondre avec la résidence exclusive de votre enfant de 14 ans fixée chez vous et un droit de visite et d'hébergement au profit de votre ex mari.rnrnSi votre ex mari obtient officiellement la résidence alternée, il aura également droit à la moitié des aides de la caf, une réduction de la pension alimentaire qu'il vous verse, si il obtient [fluo]la garde exclusive[/fluo] de votre enfant de 14 ans qui pourra etre entendu par le juge aux affaires familiales, vous ne disposerez plus que d'un droit de visite et d'hébergement, plus d'aide de la caf, plus de pension alimentaire, cordialement

Par **monkaya**, le **02/10/2008** à **13:48**

je desire savoir si je peux laisser mon fils aller a l'ecole dans le village de mon exmari sans changer quoi que ce soit au niveau juridique,donc sans passer devant le juge rnje precise que mon ex mari est d'accord pour tout et qu'il n'y a pas de pension alimentaire ,et que mon fils serait chez moi le week end et les vacances scolairesnsommes nous dans la légalité?rnmerci pour toute votre attentionrnMme Gout

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **14:04**

re-bonjour, tant que vous pouvez avec votre ex faire les choses en parfaite entente il n'y a pas de problème, mais rédiger quand meme par écrit votre arrangement on ne sait jamais, bon après midi à vous

Par **monkaya**, le **03/10/2008** à **08:26**

bonjourrnje vous remercie pour votre reponse et votre rapiditérnje vous souhaite un bon week endrnMme Gout